

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causa servitis hujus apostolica cathedra doctrinis innivi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
 Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quae ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
 (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE	10 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSLI & C^{ie}, à FRIBOURG, 70, rue des Epouses ; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace :

Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne. Pour le canton 10 cent. la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

BULLETIN POLITIQUE

La question sémitique continue à passionner les esprits en Allemagne. On se souvient peut-être que, l'an dernier, la synagogue de Neu-Stettin fut incendiée dans des circonstances étranges. Quelques-uns des auteurs présumés de cette destruction furent arrêtés et ils viennent d'être jugés par les assises de Konitz qui les a acquittés grâce aux influences sémitiques, car il se vérifie que les juifs eux-mêmes avaient fait le mal pour en rejeter la responsabilité sur les chrétiens.

Samedi, les accusés sont revenus à Neu Stettin et leur retour a été l'occasion d'un mouvement considérable et de tumulte. Dimanche soir, de nouvelles perturbations ont eu lieu, des fenêtres ont été brisées, les habitants juifs de la localité ont été insultés et maltraités, et la gendarmerie a dû faire usage de l'arme blanche pour rétablir l'ordre.

Le télégraphe, qui a ses raisons pour ménager les juifs, reconnaît cependant que les provocations sont venues de ces derniers. Samedi soir, des jeunes gens qui prenaient part à un bal masqué, ont été atteints par des pierres jetées de la maison du marchand juif Flaier. Aussitôt, des rassemblements se sont formés. L'omnibus qui ramenait à Konitz les prévenus acquittés a été arrêté par la foule ; les personnes qui s'y trouvaient ont été injuriées.

Dimanche soir, des pierres ont été de rechef jetées de maisons juives sur le public et sur la gendarmerie, de sorte que les excès de la veille se sont renouvelés. Cependant le calme s'est rétabli peu à peu, grâce aux efforts de la police, et à onze heures tout était terminé.

Les opérations contre Bac-Ninh, attendues depuis des semaines, paraissent commencer sérieusement. Un télégramme du général Millot annonce qu'il a commencé le 7 mars son mouvement contre cette place. La canonnière *Mousqueton* a rencontré l'ennemi dans une reconnaissance, et il y a eu échange de coups de fusils et de coups de canon. Les Français ont perdu un homme et un ou deux blessés.

On avait espéré que les canonnières pourraient remonter la rivière jusqu'aux approches de Bac-Ninh, en détruisant les barrages, de manière à prêter à l'attaque le concours qui a été si efficace lors de la prise de Son-Tay. Mais un seul des barrages a pu être détruit, le second a présenté un obstacle insurmontable aux moyens de destruction employés jusqu'ici. Il faudra donc probablement se passer de la coopération si précieuse des canonnières françaises.

— Suivant les dernières dépêches de Souakim, Osman-Digma, avec le gros de ses forces, se trouve à Tamanid, et l'on croit qu'une bataille décisive entre les rebelles et les troupes anglaises aura lieu mardi ; car, jusqu'à présent, le chef des insurgés repousse toutes les offres de négociations qui lui sont faites par le général Graham.

Demande d'explications

Dans sa dernière correspondance de Fribourg, la *Gazette de Lausanne*, s'attachant à démontrer les iniquités de la justice fribourgeoise, a basé son argumentation sur le récit suivant :

« Dans d'autres cas on a recours à des vexations d'un genre différent.

Je connais un chasseur contre lequel un gendarme fit rapport sous le prétexte qu'il aurait chassé avec deux chiens alors qu'il n'avait de permis que pour un seul. Le chasseur prouva son innocence, est acquitté par le président du tribunal, mais condamné à tous les frais. Pour éviter une nouvelle condamnation de ce genre, le chasseur en question a désormais payé un permis pour deux chiens, bien qu'il n'en eût qu'un seul. Cette précaution ne désarma point la police, qui se vante de dresser procès-verbal quand même.

Pour être laissé en paix, le chasseur vendit son chien de chasse et acheta un chien de garde. Le croirait-on, ce ne fut pas fini. Quelques jours après la clôture de la chasse, l'automne dernier, rapport était fait à la préfecture que le chien de M. R. avait été vu chassant dans la campagne. Appelé devant le préfet, le propriétaire du chien démontre vainement que sa bête ne pouvait chasser, par le bon motif que ce n'était pas un chien de chasse. L'affaire fut transmise au président du tribunal. Pour éviter une nouvelle condamnation aux frais, plus onéreuse que l'amende même, le chasseur paya volontairement l'amende et s'en retourna... rêveur. »

On remarquera combien ce récit est sobre d'indications pouvant permettre de contrôler les faits. Quel est ce chasseur R. ? où demeure-t-il ? Dans quel district les faits ci-dessus relatés se sont-ils passés ? Quelle préfecture, quel président de tribunal, quels agents de police ont commis ces « vexations » ?

Autant de renseignements qu'on aurait bien fait de nous donner. Habités à ne pas croire sur parole le correspondant de la *Gazette de Lausanne*, nous nous sommes livrés à des recherches qui n'ont

donné aucun résultat. Ce chasseur R. et ses persécuteurs sont introuvables.

De deux choses l'une :

Ou toute cette histoire n'est qu'une pure invention, et alors qu'on le dise, afin que toute la presse suisse ne diffame pas la justice fribourgeoise sur des récits imaginaires.

Ou les faits sont exacts, et dans ce cas, il n'y a aucun motif de reculer devant l'indication des noms des personnes en cause.

La *Gazette de Lausanne*, dont la loyauté ne saurait être mise en doute, joindra ses instances aux nôtres, pour obtenir de son correspondant qu'il précise ses accusations. Il faut que les fonctionnaires coupables puissent être connus et réprimandés comme ils le méritent, et il ne faut pas qu'à cause de la faute d'un seul, tous les fonctionnaires innocents soient suspectés.

C'est pourquoi nous insistons pour connaître les noms des personnes jusqu'ici introuvables malgré les recherches les plus attentives, qui auraient commis les injustices et les vexations dénoncées dans la correspondance de la *Gazette de Lausanne*.

Des noms, s'il vous plaît, des noms !

Il nous faut des noms.

Nouvelles suisses

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Berne, 10 mars.

Conseil national

A 3 heures de l'après-midi, M. le D^r Kaiser (Soleure) a ouvert la session extraordinaire du Conseil national par un discours très long et consacré tout entier, chose singulière à faire la nécrologie d'un homme encore vivant et qui jouit d'une parfaite santé, M. Bleuler, ancien membre du Conseil national démissionnaire malgré lui.

Dans l'Empire allemand, le pays monarchique par excellence, on érige des monuments à des hommes vivants, par exemple au prince de Bismarck ; dans notre chère République radicale on va heureusement moins loin : on se contente de glorifier par un monument oratoire un dégomme, qui a dû se retirer devant la réprobation publique.

Après cette glorification inutile d'un talent méconnu, M. le président Kaiser a procédé à la répartition des tractanda, et à 3 heures 40 minutes, cette première séance était déjà terminée.

d'Anzin à Aniches et à Auberchicourt pour faire des quêtes en faveur des grévistes.

LONDRES, 10 mars.

S'il fallait en croire une dépêche de Saint-Petersbourg, adressée au *Standard*, le gouvernement russe aurait résolu d'annexer tout le territoire de l'Asie centrale jusqu'à l'Amou-Daria.

SOUAKIM, 9 mars.

Répondant à une lettre que lui a adressée le cheik El-Morghani, Osman-Digma, a déclaré qu'il était bien décidé à boire le sang des Turcs et de tous ceux qui leur donnent un appui. Avec l'épée du Mahdi, il combattra pour l'islam ; et en terminant, il recommanda à El-Morghani de convertir les Anglais.

PARIS, 10 mars.

Le projet d'augmentation des traitements des instituteurs a subi aujourd'hui un échec. M. Fallières, ministre de l'instruction publique, est venu demander à la Chambre l'ajournement de ce projet jusqu'au vote du budget de la partie financière en 1885. M. Tirard, ministre des finances, a invoqué le triste état des finances et l'énorme augmentation devant résulter pour le budget de l'instruction publique de l'application de la loi proposée aux votes de la Chambre.

Voilà une séance employée à ne rien faire et qui coûte au peuple environ 2500 fr., tout cela parce qu'on n'a pas eu la précaution de convoquer à temps une ou plusieurs commissions pour préparer une discussion.

Au conseil des Etats la première séance, ouverte sans discours, a été encore beaucoup plus courte : le haut conseil a chargé son bureau de nommer les membres de quelques commissions et l'on s'est séparé après avoir assermenté les députés des cantons de Berne et de Lucerne, MM. Sahli et Gobat, et MM. Fischer et Herzog.

On a enterré dimanche à Berne, M. Louis de Wurtemberg - de Bach, ancien officier au service du Wurtemberg, qui a été un des fondateurs et le premier rédacteur de l'*Allgemeine Schweizer Zeitung* et des *Conservativen Blätter*. M. de Wurtemberg, mort le 7 courant à l'âge de 64 ans, était un conservateur de la vieille roche, un homme de beaucoup de talent et d'une énergie incomparable pour combattre le radicalisme irrégulier. Quoique protestant convaincu, le défunt a vaillamment soutenu les catholiques-romains du Jura dans la période du *Kulturkampf* ; dans les *Conservativen Blätter*, ce digne et vaillant champion de la bonne cause a maintes fois flétri et flagellé les tripotages du régime des Teuscher et des Bodenheimer. Aussi le parti radical l'avait-il en grande aversion.

Il est donc juste que la *Liberté* dépose un témoignage sur ses sympathies et de sa reconnaissance sur la tombe de ce digne champion des justes causes.

Je viens d'apprendre, de source très sûre, que l'administration du cabinet catholique de lecture à Lucerne se fait remarquer par un esprit de tolérance vraiment phénoménal. On trouve dans ce cabinet une belle série de journaux conservateurs et libéraux, à l'exclusion cependant des journaux catholiques et conservateurs du canton de Fribourg ; par compensation, sans doute, on y admet le *Katholik*, organe des apostats vieux-catholiques. Que c'est édifiant pour les fidèles de la bonne ville de Lucerne !

LE REFERENDUM. — On écrit de Berne à la correspondance Havas :

« Le pétitionnement organisé par l'opposition libérale (conservatrice et ultramontaine), à propos des quatre lois et arrêtés fédéraux actuellement en quarantaine, a pris des proportions considérables, et le résultat étonne le monde politique et la presse. On croyait bien que le chiffre de 30,000 signatures serait atteint, mais avec quelque difficulté, or, on apprend aujourd'hui

Mais les membres du gouvernement n'ont pu persuader M. Paul Bert : Que signifie cette demande d'ajournement ? s'est écrié le féroce visicveteur. Vous nous dites d'attendre jusqu'au vote du budget, et vous déclarez en même temps que les caisses de l'Etat sont vides. Ayez donc un peu plus de franchise ; demandez donc l'ajournement sans date, l'ajournement indéfini, c'est-à-dire l'enterrement du projet aujourd'hui en discussion.

A cette véhémence apostrophe, M. Tirard a répondu par de larmoyants aveux sur la malheureuse situation des ressources budgétaires.

L'ajournement a été voté par 315 voix contre 217.

PARIS, 10 mars.

Il est toujours question d'un remaniement ministériel, mais les renseignements échangés à ce sujet dans les couloirs sont très confus et très contradictoires. M. Jules Ferry songerait sérieusement à rafraîchir un peu son cabinet, mais il ne dissimule pas à ses amis les difficultés qu'il doit rencontrer dans cette œuvre.

C'est à l'hostilité de M. Paul Bert que le ministère a dû ses derniers échecs. M. Ferry songerait donc à faire de cet ennemi un allié moyennant la concession du portefeuille de l'instruction publique.

Dépêches télégraphiques

PARIS, 10 mars.

Un télégramme du général Millot annonce qu'il a commencé le 7 mars son mouvement contre Bac-Ninh. La canonnière *Mousqueton*, dans une reconnaissance, a rencontré l'ennemi ; elle a eu un mort et deux blessés.

LONDRES, 10 mars.

Une dépêche datée de Souakim, à 4 heures du soir, dit qu'un régiment anglais est parti ce matin contre Osman-Digma et que d'autres forces partiront demain.

BERLIN, 10 mars.

Il se pourrait que le Reichstag fût dissous avant Pâques. Le gouvernement impérial tient d'abord à faire adopter une prolongation de la loi contre les socialistes. Si le Centre repousse cette prorogation comme il l'a fait jusqu'à présent, elle ne passera certainement pas, car le nouveau groupe fusionné des sécessionnistes et des progressistes votera compact contre.

Dès lors, si le gouvernement veut maintenir sa loi, il n'a plus que la ressource de la dissolution du Parlement. Or le dernier délai expire le 30 septembre ; les mesures contre les socialistes, à partir de cette date,

n'ont plus force de loi. On n'aurait donc plus beaucoup de temps à perdre, et c'est pourquoi la dissolution pourrait bien être décrétée d'ici à un mois au plus tard.

KENITZ (Allemagne), 10 mars.

L'agitation que je vous avais fait prévoir à la suite de l'acquiescement des juifs de Neu-Stettin n'a pas tardé à se produire. Hier soir la foule a parcouru Neu-Stettin en brisant les fenêtres des habitations juives et en poursuivant d'insultes les juifs qu'elle rencontrait. La gendarmerie a dû dégainer, après avoir reçu elle-même des pierres. L'ordre n'a pu être rétabli que bien tard dans la nuit.

Samedi déjà il y avait eu des rassemblements tumultueux ; les manifestants disaient que les provocations étaient parties d'une maison juive, d'où on avait lancé des pierres sur des gens masqués. Un instant, les juifs ont fait courir le bruit que plusieurs d'entre eux avaient été grièvement blessés, mais il n'en est rien.

LILLE, 10 mars.

Des individus restés inconnus ont tenté, ce matin, d'empêcher les ouvriers et les mineurs de descendre au travail dans la division de Denain.

Des plaintes sont arrivées à l'autorité sur l'attitude menaçante des individus venus

d'hui que le nombre des signatures obtenues est de près de 100,000.

C'est là un avertissement sérieux aux Chambres fédérales de borner leur rôle aux questions administratives ou d'ordre matériel, attendu que le mécontentement paraît avoir pris des proportions fort étendues. La session des Chambres fédérales qui s'ouvre lundi prochain, session qui n'était pas absolument urgente, se ressentira de l'événement, et il est à peu près certain qu'on ajournera tout travail qui ne sera pas pressant. La loi électorale qui on devait discuter sera renvoyée à la nouvelle législature qui s'ouvrira en décembre prochain et cela avec une Chambre nouvelle élue en octobre prochain.

En décembre, du reste, ont lieu les réélections du pouvoir exécutif ou conseil fédéral.

Berne

Nous avons déjà apprécié l'élection du 2 mars dans le district de Delémont. Le *Pays* nous fournit sur cette élection quelques données caractéristiques.

Il paraît qu'à Delémont même la majorité radicale, qui trône à la maison de ville, ne se gêne pas pour fabriquer de faux électeurs. Voici ce qu'on écrit à cet égard à notre confrère de Porrentruy :

« La liste électorale comprend 841 votants. Vous savez déjà que dans l'espace de 10 jours 107 électeurs ont été radiés. Mais le parti radical sait où il faut pêcher pour recruter ses rangs. De jeudi à samedi, 101 électeurs ont été réinscrits. D'où tombent-ils ces 101 électeurs? Nous avons voulu nous en assurer, le lendemain du vote. MM. Bolvin et Gigon avocat se sont rendus au bureau municipal et ont demandé à M. Beauron, secrétaire-caissier (le pointeur de la veille), à examiner les registres des domiciliés. Bernique! C'est là l'arche sainte, paraît-il; les profanes n'ont point le droit de pénétrer les secrets que peut révéler ce registre. M. Beauron refusa aux délégués la communication du registre.

« C'est ainsi qu'agissent les radicaux, et ils viennent chanter victoire. Piètre victoire que celle qui repose sur de pareils tripotages. »

Le *Pays* déplore avec raison la déplorable attitude des électeurs campagnards. Ainsi, par exemple, à Bourrignon, qui nous donnait, il y a quelques années, 84 voix, ne nous en donne plus qu'une trentaine; Vicques, Rebeuvelier, Movelier, Roggenbourg, Pleigne, s'aplatissent devant les radicaux; Courroux nous donne une faible, beaucoup plus faible minorité que les autres fois : ce sont les ouvriers de la Société Louis de Rolle qui ont reçu le mot d'ordre de voter pour le candidat radical. Nos populations ne comprennent-elles point la gravité de la situation? oublient-elles ce qu'elles ont souffert? Nous le savons, les radicaux sont adroits pour jeter de la poudre aux yeux, pour piper les gens de la campagne. Mais il semble que nous ne devrions plus nous laisser prendre par ces sinagrées radicales. Nous ne comprenons pas surtout Vicques, Bourrignon, Movelier, trois villages qui ont toujours voté courageusement et qui maintenant perdent leur énergie, faiblissent, se laissent aller au radicalisme, c'est-à-dire à la destruction du catholicisme. Honneur à Montsevelier et à Vermes, ces deux villages ne veulent pas encore se laisser gangrener par le radicalisme! Les autres villages devraient suivre cet exemple.

« Cependant, nous ne voulons point accuser nos populations de désertion le drapeau sous lequel elles ont combattu jusqu'à présent; nous voulons croire qu'elles sont

encore catholiques et que le résultat du 2 mars doit, dans certaines localités, être attribué à quelques brouillons qui, pour satisfaire des rancunes, des haines personnelles, ne reculent point à semer le trouble dans le parti conservateur; ils oublient que par là ils favorisent les projets de nos adversaires, que ce sont ceux-ci qui tirent les marrons du feu. Ils encourent, ces brouillons-là, une grande responsabilité.

« Bref, M. Bailat ira à Berne remplacer M. Chavannes. C'est pour nous bonnet blanc et blanc bonnet. M. Bailat travaillera, comme il l'a fait jusqu'à présent, dans l'intérêt exclusif du parti radical et fera, comme son prédécesseur, toujours fi des justes et légitimes revendications des catholiques.

« Et ce sont les catholiques qui l'auront voulu! »

Une assemblée d'amis de feu J. Stämpfli a décidé de lui ériger un monument sur le Grand Rempart à Berne; le monument consistera en un buste colossal (1^m,09) placé sur un socle de granit de Baveno (2^m,40). L'artiste désigné est M. Lanz de Bienne. Le monument coûtera 9 à 10,000 fr.; le tiers de cette somme environ est réuni.

Le *Pays* de Porrentruy, raconte l'anecdote suivante :

« Il n'y a pas si longtemps qu'à Delémont, un pasteur protestant (un pasteur rationaliste, il est vrai) poussa le sans façon jusqu'à aller bénir un mariage en plein café. Des consommateurs étaient en train de jouer au billard, dans la salle, et pas déférence pour cette cérémonie accomplie en si étrange lieu et sur un rite si étrange, ils suspendirent la partie jusqu'à ce que M. le pasteur eût terminé la sienne. »

Saint-Gall

A la suite d'un vœu exprimé par le Grand Conseil, le conseil d'Etat a élaboré un projet de loi déclarant incompatibles avec le mandat de député aux Chambres fédérales les fonctions de chancelier, de président et de greffier du Tribunal cantonal, de procureur général et de ses substituts, de directeur des établissements cantonaux et de préfet. En outre, sur les sept membres du conseil d'Etat, un seul pourra accepter le mandat de député au Conseil national et un autre celui de député au conseil des Etats. Deux membres seulement du Tribunal cantonal pourront accepter un mandat aux Chambres fédérales.

Bâle

Contrairement aux assertions des feuilles radicales qui prétendent que les catholiques de Bâle renoncent à leur recours, le *Volksblatt* annonce que ce recours est en préparation et qu'il sera déposé à Berne déjà dans le courant du mois de mars.

Quelques journaux catholiques de la Suisse allemande se sont fait l'écho d'une objection formulée par M. le landammann Wirz, lequel exprime la crainte que les Chambres fédérales ne profitent de ce recours pour donner une interprétation extensive à l'art. 27 dans le sens de l'exclusion des Ordres religieux pour toute la Suisse.

Le *Volksblatt* ne partage pas l'avis de ces commentateurs timorés, qui rendent les armes avant le combat. La situation n'est pas telle que veulent bien la représenter les Cassandre du désespoir. Les catholiques de Bâle luttent pour une cause qui a derrière elle les deux tiers du peuple suisse. « Ou bien, s'écrie le *Volksblatt*, avons-nous enterré le Schulvogt fédéral, pour laisser ressusciter 22 Schulvogt cantonaux? »

Le gouvernement vient d'avertir le comité directeur des écoles catholiques d'avoir à se prononcer d'ici à la fin de mars au sujet de l'exclusion des instituteurs congréganistes du personnel enseignant. Dans le cas où le comité voudrait continuer l'enseignement par des instituteurs et institutrices laïques, il devra d'ici au 16 août produire la preuve de la capacité du personnel dont il dispose, et le programme d'enseignement, plan des locaux, etc.

Argovie

Le choix de la commission nommée par la Constituante est diversement apprécié. Contrairement aux premiers renseignements, on a dit que l'élément catholique n'y était pas assez représenté. Les organes catholiques argoviens ne nous paraissent pas confirmer cette opinion. Voici, notamment, ce que dit la *Botschaft* :

« En général, on peut affirmer que la Constituante a commencé à réaliser les espérances que le peuple a mises en elle. Dans les diverses nominations on a tenu compte de tous les partis et de toutes les confessions; on a montré des divers côtés de l'assemblée le ferme désir de travailler ensemble à une œuvre d'entente réciproque et de bienveillant rapprochement. On s'est retrouvé enfin une bonne fois Argoviens et l'on s'est mis en contact plus intime les uns avec les autres. Sous de tels auspices, la commission ira avec plus de joie et d'entrain à son difficile travail. Le peuple est invité à présenter ses vœux d'ici au 15 mai et nul doute que ses desiderata ne soient pris en sérieuse considération. Si le bon esprit qui a inspiré la première session de la Constituante se maintient et continue à agir avec une vigueur toujours croissante, nous aurons la Constitution qu'il nous faut pour l'honneur et la prospérité de notre canton. »

Vaud

Les délégations du Conseil fédéral, du conseil d'Etat du canton de Vaud et du comité d'initiative du tramway électrique Vevey-Chillon se sont réunies en conférence, samedi matin, au Palais fédéral, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Deucher.

Elles ont arrêté le projet de cahier des charges à présenter avec la demande de concession du tramway à l'Assemblée fédérale dont la session s'est ouverte hier.

Le comité d'initiative est concessionnaire d'une force hydraulique de plusieurs centaines de chevaux. L'entreprise de tramway est combinée avec celle de l'éclairage par l'électricité.

Un accident est arrivé mercredi dernier à Montreux. Un ouvrier italien qui travaillait à la construction de l'église catholique, est tombé d'un échafaudage et s'est tué sur le coup.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la *Liberté*).

Paris, 8 mars.

Le péril orléaniste. — Ferry contre Tirard. — Bourse.

Avions-nous raison de dire, hier, que le papier de M. Schnerb qui paraît « un peu naïf et légèrement bête », au *Voltaire*, était le prélude d'une intrigue gouvernementale tendant à détourner l'attention de la situation critique du cabinet par l'évocation du spectre « orléaniste? » La *République française* menace,

en effet, M. le comte de Paris, de mesures d'arbitraire et de violence par ces paroles aussi inconvenantes que peu respectueuses de nos institutions militaires : « Un gouvernement paternel sera peut-être obligé avant peu de dire quelques sages paroles à un certain lieutenant-colonel à la suite de l'armée territoriale. A bon entendeur, salut! »

On a beaucoup d'esprit au journal de la chaussée d'Antin, et l'on manie fort courtoisement l'ironie!

Sous le titre la *Conjuration de Chantilly*, M. Henri de Rochefort raille avec une verve des plus heureuses, la gent ministérielle qu'il accuse de conspirer en faveur du rétablissement de la monarchie « la meilleure des républiques ». Les malins de l'opportunisme n'auront pas les rieurs de leur côté!

Les bruits de dislocation ministérielle imminente ne sont pas considérés comme sérieux. Ce qui est exact, c'est que les rapports privés entre MM. Tirard et Ferry sont actuellement fort tendus, en raison du refus du ministre des finances de se retirer sans y être contraint par un vote de la Chambre.

Afin de marquer plus infailliblement son omnipotence, la secte maçonnique compromet les souverains.

Elle vient de provoquer en Belgique un scandale que nous nous abstenons de qualifier.

Sa Majesté le roi des Belges a daigné répondre à une adresse des maçons! Son père, qui était maçon, hélas! ne répondait point aux adresses des loges.

Plaise à Dieu que le roi actuel ait échappé aux pièges que tendent aux monarches les maçons de tout pays.

La physiologie du marché ne se modifie pas, et les affaires continuent à être extrêmement restreintes. A part les rentes françaises, les actions du Crédit foncier, les valeurs de Lyon et d'Orléans, l'ensemble de la cote à terme ne donne lieu qu'à des transactions purement nominales. En ce moment l'épargne ne se porte plus sur les rentes avec la même ardeur qu'autrefois; les obligations des chemins de fer et du Crédit foncier de France bénéficient largement de cette tendance nouvelle, due en grande partie à l'incertitude, pour ne pas dire à l'inquiétude, que la politique opportuniste laisse planer sur le monde des affaires.

FRANCE

On lit dans le *Petit Lyonnais*.

Nous avons annoncé brièvement hier, avec la réserve que comporte un événement de ce genre, la saisie d'un engin explosible renfermé dans un colis postal déposé au bureau des messageries de la rue d'Oran, et portant l'adresse suivante M. le comte de Paris, 57, rue de Varenne, à Paris.

Ce colis a été remis dans le dit bureau vendredi dernier par un commissionnaire qui stationne à l'angle de la place des Terreaux et de la rue Romarin.

Il va sans dire qu'il en ignorait le contenu. Ce commissionnaire a été abordé dans la soirée par un individu vêtu avec une rare élégance, et parlant notre langue avec un léger accent étranger, qui lui a mis une pièce de 2 fr. dans la main, et l'a prié de porter au bureau des messageries, le colis en question ayant la forme d'une petite boîte rectangulaire.

Le nom du destinataire autant que la nature de la marchandise et aussi la façon dont était libellée la déclaration, éveillèrent l'attention d'un employé qui fit part de ses soupçons au chef de bureau.

Ce dernier retourna et examina la boîte dans tous les sens et finit par se convaincre qu'elle ne contenait pas seulement des échantillons.

M. Duplaquet, commissaire de police du quartier des Terreaux, fut aussitôt prévenu, et

Elisade Montfort

Par J.-M. VILLEFRANCHE

(Suite.)

XI

ESPÉRANCES TROMPÉES

— En vérité! s'écrièrent en choeur les époux Martineau charmés d'en être quittes pour si peu.

— Ecoutez, mes enfants, commença le brave cuisinier, je suis vieux et je n'en ai plus pour bien longtemps. Dans ma longue carrière de chef de cuisine j'ai pu économiser quelques sous.

Si j'avais une femme et des enfants, ça serait naturellement pour eux. Mais comme je suis sans parents, je ferai bien volontiers don de ce que je possède à mademoiselle Elisa.

Vous supposez bien que je ne suis pas millionnaire mais ça lui suffira tout de même, à elle et à son fils, en attendant de meilleurs jours.

— Cette proposition fait un grand honneur

à votre belle âme, papa Lambtin, reprit Madeleine; mais je regrette de vous dire que si vous vous en tenez-là, c'est à peu près comme si vous ne faisiez rien. Sans doute notre ancienne maîtresse n'est pas insensible à la pauvreté, surtout pour son enfant; mais ce qui la tourmente le plus, c'est la privation de l'amour paternel.

Elle ne vous demande qu'une seule chose: que vous la présentiez à Monsieur le comte... le reste viendra de soi.

— Eh! eh! vous autres femmes, vous ne doutez de rien; et si la langue suffisait pour pardonner les affaires humaines, les hommes pourraient aller se reposer.

Mais j'ai un peu d'expérience et j'ai appris, quelquefois à mes dépens, à ne pas fourrer le doigt entre l'arbre et l'écorce, à ne pas enfoncer la main dans les ruches, fût-ce pour en tirer le miel, en d'autres termes à ne point me mêler de ce qui ne me regarde point. Vous devriez comprendre que je ne suis qu'un serviteur comme vous. Avec le colonel, on ne badine pas, et il y a des points sensibles auxquels il ne permet à personne de toucher, pas plus à moi qu'aux autres. Savez-vous ensuite comment se sont passées les choses à l'égard de cette malheureuse évansion?

— Oh! pour cela, soyez tranquille, nous vous raconterons tout, dit Madeleine. Vous verrez que s'il y a de la faute de la fille, il y en a bien eu aussi un peu du père, et beaucoup de madame la comtesse d'à-présent.

— Justement, continua Paul baissant la voix et regardant autour de lui, cette maison n'est plus ce qu'elle était il y a cinq ans! Alors un vieux serviteur pouvait se permettre quel-

ques libertés; mais aujourd'hui pour un oui ou pour un non, pan! à la porte. J'ai failli y passer, moi aussi, et vous comprenez, à mon âge...

Paul s'était levé. Il parcourait à grands pas sa cuisine, s'arrêtant tantôt devant Madeleine, tantôt devant Antoine, pour leur faire mieux remarquer les points saillants de son discours.

— Si la réconciliation du père et de la fille s'effectuait, observa judicieusement Madeleine, cela raffermitrait votre position ici et il faudrait bien, bon gré, mal gré, que Madame prit la chose en douceur.

— En douceur! en douceur!... répliqua impétueusement le cuisinier, y en a-t-il encore ici de la douceur depuis que cette femme est devenue comtesse de Montfort? Je n'ai pas l'habitude de me plaindre des maîtres, mais... vous ne savez pas tout. Si je devais vous répéter tout ce que mes yeux, ce que mes oreilles entendent! Ah! pauvre Mademoiselle Elisa, comme sa belle-mère l'arrange! Vous êtes bien heureux vous autres de demeurer au-delà du parc et de n'avoir jamais affaire avec certaines drôlesses, certaines vieilles sorcières qui mettraient le feu aux quatre coins du pays si elles pouvaient.

— Vous voulez parler de la veuve Goffinet? demanda Antoine.

— Je ne nomme personne, je ne tiens à compromettre ni moi ni les autres, affirma Paul avec une grande solennité. Tenez, ce soir encore, la misérable est restée en conversation avec Madame jusqu'à huit heures. Qui nous dira ce qui s'est manigancé là-dessus? ajouta le vieillard entre ses dents, en indiquant de la tête l'appartement d'Elvire. Pour moi, je crois

qu'elles n'étaient pas seules, ces deux femmes; le diable devait s'y trouver en tiers... mais je le répète, Paul Lambtin voit, entend et sait.

Antoine et Madeleine commençaient à désespérer d'arriver à leur but. Toutes les raisons mises en avant par Lambtin et particulièrement celle du conciliabule infernal dans le cabinet de la comtesse les auraient ébranlés eux-mêmes, s'ils n'eussent été moins décidés.

— Madeleine se leva donc et, se disposant tristement à partir :

— Bonsoir, papa Lambtin, nous retournerons vers cette malheureuse, non pour la consoler, mais pour mettre le comble à ses chagrins. Le bon Dieu voit nos intentions; il voit les besoins de notre bien-aimée maîtresse et il nous aidera, même contre le diable, puis-je lui paraître que le diable s'avise de vouloir y mettre la queue; quant à nous, qui n'avons pas encore amassé de quoi vivre et qui perdons plus que vous, père Lambtin, en perdant notre place, nous n'abandonnerons pas le malheur et l'innocence, qu'on qu'il arrive.

Paul se tenait debout au milieu de la cuisinière, immobile, la tête basse et tout pensif. Il voyait clairement l'infinité des excuses de sa prudence. Du fond de sa conscience, une voix lui criait qu'il devait autre chose que des offres inacceptables à la fille de ses maîtres, à celle qu'il avait aimée jadis comme sa propre fille. Le reproche, quoiqu'indirect, formulé par Madeleine, lui traversa le cœur comme une lame; la générosité des époux Martineau le fit rougir de sa propre pusillanimité, et il appliqua de nouveau sur ses yeux son mouchoir qu'il avait remis dans sa poche. (A suivre.)

ANGLETERRE

Une dépêche de Dublin, dit la *Pall Mall Gazette*, annonce que le refus du gouvernement d'accéder à la demande de M. Parnell, relative à la révision du landact, a causé dans le parti irlandais une vive irritation. Les leaders-nationalistes sont décidés à provoquer une nouvelle agitation en faveur de la révision du landact : un appel pour obtenir les moyens d'agir vigoureusement sera prochainement adressé au peuple irlandais.

Nous lisons dans une correspondance télégraphique de Paris, publiée par le *Standard* :

« Je suis en mesure de vous confirmer que la dynamite, récemment employée à Londres, a été fabriquée en France, entre Amiens et Boulogne. La police a également acquis la conviction que ce n'est pas un Irlandais, mais un Français qui l'a fabriquée.

Les lieux de réunions des Irlandais sont surveillés minutieusement, ici comme au Havre. Il est probable cependant que cette surveillance vient un peu tard.

Les terroristes irlandais n'ont pas l'intention de se servir uniquement de la dynamite.

J'apprends qu'il existe une section du *Clan na Gael* qui est résolue à imiter l'exemple donné par le parti de la dynamite.

Ses partisans toutefois ne se serviraient pas de matières explosibles, mais du couteau de l'assassin. Cette section a existé à Paris depuis le crime de Phoenix-Park et prépare de nouveaux crimes en ce moment. »

ALLEMAGNE

On télégraphie d'Elbersfeld, 6 mars, à la *Post*.

L'ouvrier tisserand, Carl Bachmann, de la Thuringe, qui était soupçonné d'avoir le 4 septembre 1883, provoqué une explosion de dynamite dans le restaurant Willemssen, a avoué être l'auteur de ce crime.

Un compositeur typographe et deux ouvriers de fabrique sur qui planent des soupçons de même nature ont été également arrêtés.

EGYPTE ET SOUDAN

La *Pall Mall Gazette* publie une lettre adressée par M. Gladstone au secrétaire de l'Association des amis de la paix, en réponse à une pétition en faveur de l'évacuation du Soudan. Le premier ministre dit que son opinion à ce sujet ressort clairement des déclarations qu'il a faites récemment à la Chambre des communes. Il ajoute que l'expédition du général Graham avait été nécessaire par l'obligation de délivrer la garnison et les habitants de Tokar et n'avait nullement pour but, le seul désir d'obtenir un succès militaire.

CHINE ET TONKIN

Aucune dépêche du Tonkin n'a été communiquée, mais il résulte de renseignements qui paraissent exacts, qu'après avoir fait sauter le premier barrage sur le canal des Rapides, on a reconnu l'impossibilité de faire sauter le second.

Il en résulte que les canonnières ne pourront sans doute pas concourir aux opérations contre Bac-Ninh.

D'autre part, le sol détrempé par les pluies rend très laborieuse la marche de l'artillerie.

CANTON DE FRIBOURG

Dimanche dernier, à onze heures, Mgr Mermillod a commencé les conférences qu'il doit faire tous les dimanches de Carême dans l'église Saint-Nicolas. La foule était considérable et la grande nef occupée par les hommes.

Monseigneur a résolu d'étudier pendant ces conférences Notre-Seigneur Jésus-Christ. S'appuyant sur le récit de la Transfiguration qui est lu à l'évangile de la messe de ce dimanche et se servant de ce passage : *Les apôtres, en levant les yeux, n'aperçurent plus que le Seigneur Jésus*, Monseigneur a exposé que cette scène évangélique semblait se reproduire à notre époque. Jésus-Christ n'est-il pas le seul qui domine les ruines et les révolutions ?

Malgré l'école positiviste qui ne veut pas du surnaturel et l'écarte comme un obstacle à l'activité humaine, malgré l'école critique qui ne voit dans le mystère qu'un symbole sans réalité, Monseigneur a montré que, par le dogme de l'Incarnation, Notre-Seigneur Jésus-Christ est tout à la fois le surnaturel vivant et s'imposant au monde, faisant circuler la grâce dans les artères du genre humain et qu'il est le mystère, foyer de clartés sans lesquelles rien, ni Dieu, ni l'homme, ni l'univers ne sont expliqués.

Abordant ensuite la question : Quelle est la place que Jésus-Christ occupe dans le

monde ? Monseigneur a commenté cette parole de saint Paul : C'est par lui que les siècles ont été faits, et il a prouvé d'une façon saisissante que l'ancien monde servait tout à la fois de prophétie et de préparation à Jésus-Christ. Le peuple juif remplit cette mission par sa constitution, sa vie, son livre inspiré, ses personnages illustres qui ne sont que des figures anticipées du Messie. Ses prophètes s'échelonnent pour tracer son signalement d'avance, comme le monde païen par ses sciences, sa civilisation et ses conquêtes, ne sert qu'à prouver l'impuissance de la raison, les décadences de la morale, les mœurs cruelles et dissolues de l'idolâtrie ; le monde romain dans sa force n'est qu'un pionnier qui trace les routes par où doit passer la parole de Jésus-Christ.

Après cette première démonstration, Monseigneur notre évêque a montré que si le vieux monde aboutissait à Bethléem, le point de départ du nouveau, c'est le Calvaire. Sur sa croix Jésus-Christ a fait la conquête du monde moderne, il l'a transformé et il le garde.

Les siècles sont donc bien à lui et tous, en le regardant sur le Thabor de l'histoire, sont obligés de ne voir que Lui qui domine tous les horizons et efface toutes les gloires humaines. Ici l'éloquent évêque a conclu en rappelant le magnifique tableau de Raphaël sur la Transfiguration où, en haut est la lumière et le Christ avec Moïse et Elie, et en bas la représentation du jeune homme pris de convulsion, image des hommes, des familles et des peuples qui ne veulent plus de Jésus-Christ.

L'assemblée a été vivement émue par les magnifiques développements de ce beau sujet, qui répond si bien aux besoins et aux aspirations de notre religieuse cité.

Vendredi passé, le Séminaire et le Collège réunis ont fêté saint Thomas d'Aquin. Le matin, la solennité a commencé par une communion générale de clôture. A huit heures et demie, l'office pontifical a été célébré par S. G. Mgr Mermillod dans la belle église Saint-Michel, et après l'Evangile M. le Supérieur du Grand-Séminaire promulgua du haut de la chaire le décret de Sa Sainteté Léon XIII décrétant à saint Thomas d'Aquin le titre de Patron des universités et des écoles catholiques du monde entier.

Après la messe eut lieu une séance littéraire dans la grande salle du collège. M. le recteur Horner l'ouvrit par une allocution à Monseigneur, lui rappelant ses années d'étude à Fribourg et les études de la théologie de saint Thomas que Sa Grandeur fit ensuite au collège de la Minerve à Rome, sous la direction du R. P. Guidi, Dominicain, plus tard Cardinal. M. le Recteur rappela aussi le titre donné en 1874 à Mgr Mermillod de Membre de l'Académie de Saint-Thomas, académie fondée à Boulogne par le concours de plusieurs évêques et entre autres du Cardinal Pecci, aujourd'hui Léon XIII, et du savant Père Cornoldi.

Un élève lut ensuite une charmante et pieuse composition française sur la jeunesse de saint Thomas comme étudiant. Un élève de philosophie lut une dissertation latine bien pensée et bien écrite sur saint Thomas d'Aquin philosophe, et un séminariste fit un discours élevé et entraînant sur la théologie de saint Thomas.

Monseigneur termina cette fête scientifique par une allocution sur l'Ange de l'Ecole, commentant sa vie et son action, et montrant combien il était utile de revenir à cette philosophie traditionnelle pour écarter de l'ordre intellectuel les faux systèmes d'idéalisme et de matérialisme, pour garder l'orthodoxie de la théologie et pour affermir le droit public social. Monseigneur conclut par un ardent appel à la jeunesse pour qu'elle soit toujours fidèle aux leçons du collège de B. Pierre Canisius, à l'enseignement de saint Thomas et aux exemples du B. Nicolas de Flie, dont les trois figures étaient exposées aux regards de l'assemblée.

Cette fête religieuse et scientifique laissera des souvenirs utiles et durables dans l'âme des étudiants.

On lit dans la *Revue* :

« Le 5 mars dernier, un dangereux pensionnaire de la maison de force de Fribourg prenait le large sans prendre en même temps l'autorisation du directeur de cet établissement. C'était un sieur F., Amédée, de Romont, condamné à huit ans de réclusion pour assassinat.

Nous apprenons qu'il a pu être arrêté à Lausanne, où il venait d'arriver, le 8 mars, à 10 heures du soir. Il s'était réfugié chez sa sœur, au Chemin-Neuf, qui l'avait caché dans un réduit sous les toits. Grâce à d'actives recherches, l'agent Décorvet a pu découvrir cet individu, et procéder à son arrestation.

F. pourra donc prochainement réintégrer à Fribourg le domicile que les tribunaux lui ont assigné. »

Une rétractation

Nous avons à Fribourg de grands démocrates, qui ne cessent de parler d'égalité,

de suppression des privilèges de l'aristocratie, des droits du peuple et des travailleurs, etc., etc. Puis, si un plébéin arrive à une des premières dignités de notre modeste république, le grand reproche que ces mêmes démocrates font à ce haut magistrat, c'est d'avoir manié la demi-aune et vendu du calicot !

Nous avons aussi, dans notre bonne ville de Fribourg, des gens qui se plaignent que le commerce ne va pas, que personne n'essaie d'introduire chez nous de nouvelles industries, de créer pour notre population de nouvelles ressources en attirant du travail. Et puis, si un personnage politique, sorti momentanément des affaires publiques, essaie d'introduire la confection des fournitures militaires et y réussit si bien, qu'à un témoignage des inspecteurs fédéraux, les confections exécutées à Fribourg sont des meilleures qui se fassent en Suisse : oh ! alors, l'introduction de cette industrie à Fribourg devient le prétexte de suspensions de toute nature, et l'on peut lire dans le *Confédéré* des accusations comme celle-ci, à propos du discours de M. Théraulaz au banquet de Bulle :

« Alphonse-le-Grand va causer à son peuple ; il va nous raconter comment un habile homme gagne 16000 fr. par an sur les fournitures militaires afin d'arrondir le traitement de conseiller d'Etat à 20,000 balles : les jetons de présence sont pour les épingles. »

On comprend que M. le conseiller d'Etat Théraulaz n'ait pas voulu rester sous le poids d'accusations aussi fausses que déplacées. Il a mis le *Confédéré* dans l'alternative de faire la preuve de ses imputations ou de les rétracter, et M. le Rédacteur du *Confédéré*, après avoir pris connaissance de toutes les pièces, a publié la rétractation suivante dont la précision ne laisse rien à désirer.

Notre dernier numéro contenait sous le titre « La Bafrade de Bulle » et la signature de M. P., des attaques assez vives à l'adresse de M. le conseiller d'Etat Théraulaz.

Nous ne retranchons pas un mot de tout ce qui a trait à la politique dans cet article, ce d'autant plus que nous n'y sommes pas autorisés.

En revanche, nous croyons devoir rectifier une assertion qui a pu être mal comprise ; cet article pourrait faire croire que M. Théraulaz, à côté de ses fonctions publiques, a encore à son compte son ancien commerce d'étoffes.

Cette situation anormale a duré jusqu'en juin 1883, mais nous devons à la vérité de déclarer que, depuis le mois de juin 1883, Monsieur Théraulaz n'a plus d'autre intérêt dans son ancienne maison de commerce que celui de propriétaire de l'immeuble et de prêteur d'un certain capital sans intérêt commercial, c'est-à-dire sans part aux bénéfices.

Nous avons pu nous en convaincre de la façon la plus catégorique. *Cuique suum.*

Sans doute les insinuations politiques échappent par leur nature à toute demande de justification, et le *Confédéré* peut les maintenir sans avoir à craindre, comme pour celles qui ont trait à la participation à un commerce de draperies, qu'on en demande raison devant les tribunaux.

Cependant, le mensonge n'en est pas moins un mensonge, quand il porte sur des fausses imputations ayant trait à la politique.

Le *Bien public* et le *Confédéré* ont accusé M. Théraulaz d'avoir renié son ancien parti. On lit dans le *Confédéré* :

Le *Bien public* nous a chipé « la colonne » et le « pont qui sert à passer d'une rive à l'autre. »

Joli dans la bouche de M. Théraulaz, qui ne se souvient plus, paraît-il, du banquet de l'hôtel de Fribourg, où les publicards étaient avec lui son arrivée au conseil d'Etat ; c'était M. Bourgknecht, votre sacrifié d'aujourd'hui, qui faisait les fonctions de major de table, qui commandait les feux à votre adresse... Ah ! il en commanderait d'autres aujourd'hui !

Tempora mutantur et nos mutamur in illis.

Caméleon !

Et dans le *Bien public*, interpellant directement M. Théraulaz :

Où vous êtes encore plus beau, c'est lorsque vous dites :

« Ce que nous ne voulons pas, ce sont ces doctrines mobiles et changeantes qui flottent à tout vent et qui varient d'un banquet à l'autre. » (Tonnerre d'applaudissements.)

Vous avez compris, je pense, le tonnerre d'applaudissements. Même tous vos tépélets de circonstance la trouvaient trop bonne pour ne pas applaudir à tout rompre à ce tableau trace, par vous, de main de maître, du politicien qui change de conviction d'un banquet à l'autre. Ce que c'est que l'expérience pour vous faire trouver la note juste d'une situation.

Or, rien n'est plus faux que ces imputations.

Lorsque M. Théraulaz fut appelé au conseil d'Etat, en 1874, la séparation qui s'est faite quatre ans plus tard n'était pas même prévue. Les deux candidats qui se trouvaient en présence : M. Théraulaz et M. le commandant Repond, eurent chacun des voix

ce magistrat fit transporter au poste de police de la place Sathoray la boîte mystérieuse.

Ce magistrat essaya de faire ouvrir cette boîte, mais on s'aperçut bientôt que son couvercle ne pouvait s'enlever tout à fait, retenu qu'il était par un ressort invisible placé sans doute dans l'intérieur de la boîte.

L'ouverture était assez grande pour qu'on puisse apercevoir, au fond de cette boîte, une bombe explosible d'une forme ovulaire.

Comprenant le danger qu'il y aurait pour les personnes présentes à pousser plus loin cette délicate et dangereuse opération, M. Duplaquet la fit transporter à l'Arsenal.

Par mesure de prudence, le colonel commandant la fit transférer au dépôt d'artillerie de la Mouche, où elle sera examinée par des officiers de cette arme.

Le commissionnaire qui avait porté le colis aux messageries, activement recherché par la police, fut retrouvé à la place qu'il occupe habituellement.

Interrogé, il raconta les faits que nos lecteurs connaissent déjà, c'est-à-dire la façon dont il avait été amené à se charger de ce colis.

La bonne foi de cet homme était complète ; aussi n'a-t-il pas été inquiété.

Il a pu donner quelques renseignements sur le visage et les manières de ce mystérieux inconnu, qui aideront la justice dans ses recherches.

Les hôtels de notre ville ont été visités samedi et hier par les agents du service de la sûreté.

Ces recherches n'ont point abouti jusqu'à présent.

Nous croyons savoir, contrairement à ce qui a été dit, que l'examen de l'engin explosible n'a pas encore eu lieu.

Inutile d'ajouter que cette affaire mystérieuse a provoqué dans notre ville une émotion considérable et est l'objet de commentaires nombreux.

ROME

L'Eme cardinal Di Pietro, doyen du Sacré-Collège, camerlingue de la sainte Eglise romaine, évêque d'Ostie et Velletri, archichancelier de l'Université romaine, préfet de la Sacrée-Congrégation du Cérémonial, est mort vendredi soir à 8 heures, après une courte maladie.

Le cardinal Di Pietro était né à Rome le 10 janvier 1806, d'une noble et ancienne famille. Elève du Collège Romain, il entra dans la prélature en 1832 ; il était délégué à Orvieto, puis à Spolète ; en 1835, il fut nommé auditeur de la S. Rote romaine. En 1839, il fut envoyé comme nonce auprès de la cour de Naples, puis en 1844 à Lisbonne où il resta quinze années.

Créé cardinal *in petto* par Pie IX au Concile secret du 19 décembre 1853, il fut publié trois années après au Consistoire du 16 juin 1856.

Malgré cette dignité, l'Eme Di Pietro resta à Lisbonne jusqu'en 1858, date à laquelle il revint à Rome occuper successivement les charges de président de la Signature papale de justice, du conseil d'Etat et du Cens. Léon XIII le nomma doyen du Sacré-Collège et camerlingue.

Le cardinal Di Pietro, à toutes ses dignités, ajoutait celle de bailli de l'Ordre souverain de Jérusalem.

D'une affabilité devenue proverbiale, l'Eme Di Pietro joignait à la plus haute piété l'intelligence la plus vive de toutes les affaires, l'esprit le plus prompt, et aussi une générosité et une charité qui lui gagnaient tous les cœurs.

Il y a peu de jours, dimanche dernier, c'est encore le cardinal Di Pietro qui lisait au Saint-Père au nom des cardinaux, une de ces adresses de félicitations si belles et si érudites qui resteront des modèles du genre.

Le lendemain, la fièvre le saisit ; les médecins reconnurent que c'était une pleuropneumonie. On espéra jusqu'au dernier moment dans la robuste constitution de l'illustre malade. Le Pape envoya vendredi au doyen du Sacré-Collège, qu'il honorait d'une affection spéciale, la Bénédiction apostolique.

Les funérailles auront lieu à Saint-Antoine des Portugais, dont le cardinal était protecteur.

L'*Osservatore romano* annonce que la congrégation de la Propagande prépare une circulaire à l'épiscopat sur le projet qu'elle a formé de transporter hors de l'Italie son siège administratif, surtout à cause des donations et des legs que les fidèles voudraient faire afin de concourir aux dépenses de cette institution.

ITALIE

On continue, au ministère de la marine d'Italie à étudier le projet qui permettrait de mobiliser le plus promptement possible la marine de guerre.

Le ministre aurait l'intention de procéder à des essais de mobilisation partielle. Mais ces projets rencontrent de sérieux obstacles, qu'on ne désespère pourtant pas de surmonter, dans la dépense considérable que comporterait leur réalisation.

dans les deux groupes qui se sont depuis lors séparés.

Il est donc tout à fait inexact de nous présenter la nomination de M. Théraulaz comme un titre à l'actif du parti bien-publiard, et M. Théraulaz lui-même comme un ancien adhérent de ce parti qui n'existait pas encore et dont il n'a jamais épousé les principes actuels.

Au banquet de l'hôtel de Fribourg, M. Théraulaz fit des déclarations qui satisfirent pleinement nos amis. Il fit une profession de foi on ne peut plus « ultramontaine », témoignant de sa ferme volonté de marcher toujours avec les conservateurs catholiques et avec nos religieuses populations.

S'il y a eu des changements depuis lors, il faut les chercher ailleurs que dans le *Bien public* et le *Confédéré* affectent de les découvrir par défaut de mémoire et par passion politique.

Le rapport sur l'orgue de Cormondes, publié par nous dans un précédent numéro, avait été écrit en allemand par M. l'organiste Vogt. On nous fait remarquer que la traduction française qu'on nous en a remise, faite par une personne inexpérimentée, est

défectueuse dans l'emploi de certains mots techniques, quoique fidèle pour le fond.

La signature du secrétaire du conseil paroissial a été également défigurée. Son nom est J.-A. Egger, et non Eggis.

FAITS DIVERS

LES PAPYRUS D'EL-FAIYUM. — La grande collection de papyrus d'El-Faiyum achetée par l'archiduc Rénévier vient d'être triée au Musée de Vienne. Les plus anciens manuscrits trouvés jusqu'à présent dans ce trésor littéraire sont deux papyrus démotiques datant de l'époque de la naissance du Christ. On a découvert dans la collection un fragment sur parchemin de Thucydide. Des fragments d'évangiles du 4^{me} siècle ont une valeur inappréciable; la collection contient en outre un assez grand nombre de papyrus portant des formules magiques. Jusqu'à présent on a classé et déterminé à peu près 4500 manuscrits, dont la moitié sont parfaitement conservés. Ce n'est encore là qu'une minime partie de cette bibliothèque égyptienne.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Observatoire météorologique de Fribourg

Baromètre
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 h. et 7 h. du soir.

Mars	5	6	7	8	9	10	11	Mars
750,0								750,0
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
705,0								705,0
700,0								700,0
695,0								695,0

Thermomètre (Centigrade).

Mars	5	6	7	8	9	10	11	Mars
7 h. matin	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	0,2	1,0	7 h. matin
1 h. soir	5,0	4,0	6,0	3,0	8,0	6,0	13,	1 h. soir
7 h. soir	5,0	3,0	2,0	4,0	4,0	4,0		7 h. soir
Minimum	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	0,2		Minimum
Maximum	5,0	4,0	6,0	4,0	8,0	6,0		Maximum

Nous offrons à nos abonnés les primes suivantes :

Portrait de Mgr Mermillod

GRAVÉ PAR ROBERT GIRARDET
d'après les plus récentes photographies.

Ce superbe portrait, d'une valeur de 7 fr. est cédé à nos abonnés pour le prix de 2 fr.

Quelques exemplaires sur papier de grand luxe sont offerts à nos abonnés au prix de 2 fr. 40. Le port en sus.

Nous offrons aussi à nos abonnés, à titre de prime, l'ouvrage remarquable de M. le professeur Genoud :

Les Saints de la Suisse française

au prix de 2 fr. 50 les deux volumes. Cet ouvrage se vend en librairie 4 fr.

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSLI & C^{ie} à FRIBOURG

BANQUE POPULAIRE SUISSE Succursale de Fribourg

Nous avons l'avantage d'informer le public qu'à partir du 10 avril, nous ne bonifions sur les dépôts en compte-d'épargne plus que :

- 4 0/0 aux Sociétaires
 - 3 1/2 0/0 aux non-Sociétaires et sur les dépôts en compte-courant créancier (Chèques).
 - 3 1/2 0/0 net.
- De plus, l'émission des bons de caisse à 4 1/2 % est suspendue. Nous délivrons par contre des bons aux Sociétaires à 4 1/4 0/0 et aux non-Sociétaires à 4 0/0.

Nos conditions de prêts sont également et dès ce jour, modifiées de la manière suivante :

- a) sur billets avec cautionnement :
 - 4 % et 1/10 % de C^{on} mensuelle pour les Sociétaires.
 - 4 1/2 % et 1/10 % de C^{on} mensuelle pour les non-Sociétaires.
- b) Comptes de crédit avec virements :
 - 4 1/2 % et 1/8 à 1/2 % C^{on} selon virement pour les Sociétaires.
 - 4 3/4 % et 1/8 à 1/2 % , , , non-Sociétaires.

Le taux des avances sur billets avec nantissement sera fixé selon l'importance et la qualité.
Fribourg, le 7 mars 1884.

LA DIRECTION.

THE PURGATIF DE CHAMBARD



Ce Thé, uniquement composé de plantes et de fleurs, d'un goût très agréable, purge lentement, sans dérangement et sans fatigue. Aussi les personnes les plus difficiles le prennent-elles avec plaisir. Il débarrasse l'estomac de la bile, des glaires et des humeurs, entretient le ventre libre, active les fonctions digestives et facilite la circulation du sang. Grâce à ses propriétés, il réussit toujours contre les Maux de tête, Migraines, Etourdissements, Maux de cœur, Palpitations, Mauvaises digestions, Constipation, et dans toutes les indispositions où il est nécessaire de dégager l'estomac et les intestins.

Exiger la Marque de Fabrique.

VENTE EN GROS à PARIS : chez A. SICRE, 13, Rue Bertin-Poirée
DÉTAIL : Dans toutes les bonnes Pharmacies. PRIX PAR BOITE : 1 fr. 25

Seulement fr. 7

300 douz^{es} de Tapis en charmantes pièces turques, écossaises colorées, longues de 2^m et large de 1 1/2^m, doivent être vendues le plus vite possible, la pièce ne coûtant encore que fr. 7. Contre envoi ou remboursement de poste, port et douane payés. Devant-lits s'y accordant, fr. 4, la paire. (O 62)

Adolphe Sommerfeld, Dresde.
Recommande aux revendeurs
(M D^r 1714 L)

On désire placer

pour quelque temps une fille allemande, d'une famille respectable, dans un magasin ou dans une famille de la ville de Fribourg, où elle pourrait se perfectionner dans la langue française et aussi dans le ménage. S'adresser sous chiffres O. 60, à l'agence suisse de publicité, Orell, Fussli et C^{ie}, à Fribourg. (O. 60)

JOLI Café-Brasserie

à remettre de suite près de la gare de Genève, pour affaires de famille. S'adresser à l'agence de publicité Piguet et Cie, à Lausanne, sous les initiales P. 375 L. (H. 328 L.) (132)

A vendre ou à louer

La maison désignée sous le N° 91, donnant dans la rue de Lausanne et la rue des Alpes, avec magasin au rez-de-chaussée dans cette première rue. On louera séparément les logements et le magasin; mais de préférence le tout à la même personne, avec la faculté de sous-louer. S'adresser à M. LEON GIROD, agent d'affaires, à Fribourg.

En cas de vente, il serait accordé de grandes facilités de paiement. (63)

A VENDRE

Le domaine de Balbertswyl, commune de Guin, situé à 15 minutes de la station, avec château ou maison de maître, plus ferme avec grange, écuries, remises et autres dépendances. Contenance totale environ 37 hectares (104 poses dont 4 en forêts). Eau abondante.

On se contenterait d'une somme de 10 à 15000 fr. au comptant et le reste à longue échéance. (75)

S'adresser à Léon Girod, agent d'affaires à FRIBOURG.

On désirerait LOUER dans la commune de Guin, dans le canton de Fribourg, une villa proche d'une ville, contenant si possible un grand et un petit salon, une salle de billard, une salle à manger, trois chambres à coucher, chambre pour les domestiques, écurie et remise.

S'adresser à M. Léon Girod, à Fribourg. (131)

Une jeune fille

d'une famille respectable, âgée de vingt ans sachant bien coudre, cherche une place de fille de chambre. S'adresser aux chiffres O. 61/31 à l'agence de publicité Orell, Fussli et C^{ie}, à Fribourg. (O. 61/31)

PUBLICATIONS DE L'ŒUVRE DE S. PAUL

En vente à l'Imprimerie Catholique suisse.

Les illustrations et les célébrités du XIX^e siècle, collection publiée par séries dont chacune, méritant un vol. in-8, se vend séparément, franco :

Première série : Léon XIII; le général Vinoy; le Prince Philippe; Montalembert; Drouot; sœur Rosalie; Casimir de Chambord; Moncey; Armand de Melan; Eugénie et Maurice de Guéris.

Deuxième série : La Moricière; docteur Larrey; Auguste Cochin; Henri Monnier; Saint-Arnaud; Pasteur; Venouillet; Chateaubriand; R. P. de Navignac.

Troisième série : Le Prince impérial; Dom Guéranger; M. Laine; H. Flandrin; Dupuytren; Fontaine; Charles X; Lincoln; Boleïdion; le duc de Reichstadt; le maréchal Polissier; Livingstone; Jean Rebon; le roi Mario-Amélie.

Quatrième série : Mgr de Quélen; amiral La Roncière; Nourry; Garfield; Cavaignac; Péro Félix; général Saint-Pierre; duc de Richelieu; David d'Angers; général Marguerite; Mme Récamier; Paul Bernanson; Joseph et Xavier de Maistre; général La Fayette.

Cinquième série : Sylvio Pellico; par J. d'Apprien; le comte Henry de Riancoy; par Ch. de Montrevel; Bugeaud; par le général Lambert; Ozanam; par Dom Piolin; Mgr Affre; J. Guillermin; le général Foy; par Elis Fleury; A. Barbier; par J. d'Apprien; les frères Huby; par Joseph Lebrun; Schneider; par J. S. Girard; Royer-Collard; P. Vedronne; Le Play; A. Rastoul; Mgr Gerbet; Dom Piolin; Daniel Manin; dictateur de Venise; J. Moray; le colonel Tailland; défenseur de Phalsbourg; par le général Ambert.

Toutes ces études sont écrites par des littérateurs de talent, ayant tous fait leurs preuves et la plupart ayant connu les personnages qu'ils mettent en scène.

NOUVELLES PUBLICATIONS

En vente à l'Imprimerie Catholique suisse.

Le Père Denis Petau d'Orléans, Jésuite, vie et ses œuvres, par J.-C. Vital Châtellain, noie missionnaire. In-8. — Prix : 7 fr. 50.

Vingt ans en Annam, ou Mémoires du P. Bagnigne, publiés par A.-C. Roget. In-8. — Prix : 2 fr. 50.

Histoire et littérature bibliques, la Création, par M. l'abbé A. Laporte, curé de Chezy-l'Abbaye. In-12. — Prix : 1 fr. 50.

Précis d'histoire universelle de la Religion, à l'usage des écoles, par Ch. Bannache, de l'Oratoire. In-18, broché. — Prix : 2 fr.

Le même, cartonné. — 2 fr. 50.

Élévations et consolations. Souvenirs posthumes, par M. L. Chevojon, archevêque de N.-D. des Victoires, à Paris. Un vol. in-18 Jésus. Edition ordinaire. Franco : 3 fr. — Edition de luxe : 5 fr.

Ces poésies composées pour des amis ont déjà fait beaucoup de bien et ramené à Dieu bien des âmes qui étaient égarées. C'est dans la pensée qu'elles ont encore du bien que M. Chevojon les a réunies pour la première fois en un volume.

LA MISSION

ou Sermons populaires Pour les Retraites et les Missions Par le P. FÉLIX GIORDANO Oblat de Marie, ancien Missionnaire. In-8 (4 fr.) franco 4 fr. 50

Cet ouvrage, fruit de plus de quarante années de ministère ecclésiastique, est spécialement destiné aux missionnaires qui y trouveront un exposé clair, facile et méthodique des sujets les plus importants à traiter dans les missions. Les questions, de leur côté, l'emploieront avec profit pour leurs retraites particulières et leurs lectures spirituelles.

OUVRAGES SPÉCIALEMENT RECOMMANDÉS POUR LE CARÊME ET LA SEMAINE SAINTE EN VENTE À L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE

L'Amour du divin Crucifié, méditations sur la douloureuse Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par le R. P. Clément, prêtre de l'Ordre des Rédemptoristes. — 1. vol. in-8° de 654 pages. Prix : broché, franco : 5 fr. 50. — Reliure toile, tranches jaspées, 7 fr. — Reliure demi-chagrin, 8 fr. 50.

Ce livre, qui se présente sous les auspices du Supérieur général des Rédemptoristes, et avec les approbations de Son Eminence le cardinal Deschamps, et de NN. SS. de Luxembourg, de Bréhan, d'Hermann, de Liebourg, etc., etc., sera un trésor pour les associés si nombreux de l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur de Jésus, qui y puiseront un saint et charmant doctrine sur les mystères qu'ils honorent d'une façon particulière; — pour les membres innombrables du Tiers-Ordre de saint François qui à toujours encouragé ses fils spirituels à méditer assiduellement les mystères de la Passion du Sauveur; — pour les religieux et les prêtres qui y trouveront, ceux-là l'exposition détaillée des vertus propres à leur état, ceux-ci une mine abondante pour les prédications du Carême.

La pratique de l'Amour envers Jésus-Christ, proposée à toutes les âmes qui veulent assurer leur salut éternel et suivre le chemin de la perfection. In-12, orné d'une belle gravure du Sacré-Cœur (2 fr. 50), broché, franco : 2 fr. 80; reliure toile, tranches jaspées, 3 fr. 50; reliure demi-chagrin, 5 fr.

Cet ouvrage fait partie des œuvres de saint Alphonse de Liguori. La traduction est celle du P. Eugène Plady, rédemptoriste.

Méditations sur la Passion de N.-S. J.-C. pour tous les jours du Carême, par le P. Crasset. Nouvelle édition soigneusement revue et retouchée par le Directeur de la Petite bibliothèque chrétienne. 2 vol. in-16, titre rouge et noir, papier de choix, 4 fr.

Le Calvaire ou la Passion de N.-S. Jésus-Christ en forme de méditations pour le Chemin de la Croix, d'après des révélations privées et de pieux traditions. In-32. Prix : 50 cent.

Le Carême; explication des Epîtres et Evangiles, suivie d'instructions pour tous les jours de la sainte Quarantaine, à l'usage du clergé, des familles chrétiennes et des âmes pieuses; par l'abbé Bénard. 3 vol. in-8 (15 fr.), franco : 16 fr. 50.

Avec l'approbation de Mgr l'Evêque de Nancy.

La Passion de Jésus-Christ et la Semaine Sainte, par l'abbé Bénard. In-8 (5 fr.), franco : 5 fr. 50

Avec l'approbation de Mgr l'Evêque de Nancy.

Méditations sur les mystères du Chemin de la Croix, suivies de trois exercices pratiques, par l'abbé Cathala. In-16. Franco : 1 fr. 50.

La vie dans la Croix, ou Chemin de Croix médité avec Notre-Dame, par le R. P. Bouchon, de la Congr de Notre-Sauveur. In-16, 1 fr. 50.

La Croix, par un missionnaire. Prix : 50 cent.

Le signe de la Croix; Le Crucifix, par le chaouin J. M. A. Prix : 15 cent. — Le Chemin de la Croix; Pénitence et Pénitence! par le même. Prix : 30 cent.